

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 0182

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Conservatoire de
Musique Maurice André
Tel : 04 66 92 20 82
Réf : 2025-05-05/CS/SC

**Objet : Convention de prestation de services à titre onéreux avec
Mme Edith PAGEAUD pour les vendredi 16 et samedi 17 mai 2025**

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée délibération C2024_05_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

Considérant que le conservatoire Maurice André souhaite mettre en place un concert et une masterclass avec les professeurs et les élèves sur le site d'Alès et au Temple d'Alès,

Considérant qu'afin d'assurer la réalisation de cette prestation, il est apparu nécessaire de faire appel à Mme Edith PAGEAUD qui propose d'organiser un concert et une masterclass,

Considérant que cette prestation relève de la famille de nomenclature interne suivante : 16-3-05 : prestations de spectacle (cinématographique, musical, danse, décor, éclairage, pyrotechnie, etc.) et constitue, conformément aux articles R2121-1 à R2121-4 et R2121-6 du Code de la commande publique, un ensemble homogène de prestation en raison de son unité fonctionnelle propre,

Considérant que la prestation souhaitée, l'organisation d'un concert et d'une masterclass « Rencontres de Guitares » avec les professeurs et les élèves du conservatoire, ne peut être assurée que par Mme Edith PAGEAUD qui propose de telles activités,

Considérant que cette prestation est proposée pour un montant total TTC de 1500 € (mille cinq cents euros toutes taxes comprises),

Considérant que dans ce contexte, la proposition de Mme Edith PAGEAUD, constitue l'offre économiquement la plus avantageuse, pour assurer l'organisation d'un concert et d'une masterclass,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Mme Edith PAGEAUD domiciliée 30 allée du Vivier – 77200 Torcy est retenue au titre de la prestation relative à l'organisation d'un concert et d'une masterclass avec les professeurs et les élèves du conservatoire Maurice André de la Communauté Alès Agglomération sur le site d'Alès et au Temple d'Alès.

Le coût total de la prestation proposée par Mme Edith PAGEAUD s'élève à la somme TTC de 1500 € (mille cinq cents euros toutes taxes comprises).

ARTICLE 2 :

Une convention fixant les modalités d'intervention sera signée avec Mme Edith PAGEAUD. Cette convention concerne l'organisation d'un concert et d'une masterclass avec les professeurs et les élèves pour les vendredi 16 et samedi 17 mai 2025.

Cette prestation fera l'objet d'une seule facturation présentée, par et au nom de Mme Edith PAGEAUD, à l'issue de celle-ci.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 19 MAI, 2025
Le président
Christophe RIVENQ

